



**SERVICE GESTIONNAIRE DES FICHIERS  
D'INCIDENTS DE PAIEMENTS  
SGFIP**

Mise en production octobre 2026

**NOTICE D'UTILISATION**

**Restitution en consultation d'un indicateur changement  
de nom (Impact de la loi VIGNAL)**



**FICHER CENTRAL DES CHÈQUES**

## Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Interface POBI.....	4
A.	Mode HTML.....	4
B.	Mode XML .....	5
III.	Télétransmission.....	6

## I. Introduction

Depuis le 1er juillet 2022, la loi dite Vignal a introduit la possibilité, pour une personne majeure, de changer de nom pour porter le nom du ou des parents avec lequel(s) la filiation est établie (nom du père, de la mère, les noms des 2 parents accolés dans l'ordre choisi). Cette procédure simplifiée s'exerce auprès de la mairie de son lieu de naissance ou de son lieu d'habilitation.

Elle vient s'ajouter à la procédure classique de changement de nom qui, elle, continue de s'exercer auprès du ministère de la Justice et demande la publication d'un décret. Elle traite d'autres situations que la procédure simplifiée (ex : francisation du nom de famille, nom de famille difficile à porter, changement de genre et de prénom...).

Cette nouvelle procédure simplifiée a engendré un accroissement significatif des demandes de changement de nom selon l'INSEE (triplément du nombre de demandes).

À l'occasion des retours INSEE réalisés lors des rapprochements avec les 1ères déclarations d'incidents de crédit, la Banque de France récupère désormais, en cas de différence, l'information d'un changement de nom effectif pour la personne présentée (uniquement si la déclaration est opérée sur l'ancienne identité).

**L'information relative à ce changement de nom n'est pas actuellement restituée lors d'une consultation par la Place. Le présent document a donc pour objet de décrire les modalités de mise à disposition de ce nouvel enrichissement en matière d'information sous le portail POBI et par voie de télétransmission.**

Cette information n'étant obtenue qu'à l'occasion d'un rapprochement RNIPP lors d'une première déclaration, il ne sera pas possible de restituer un changement de nom qui pourrait intervenir par la suite, la Banque de France n'ayant pas de suivi d'alertes sur ces mises à jour.

Néanmoins, une reprise de l'existant sera réalisée exceptionnellement à l'occasion de la mise en production.

L'information sur le changement de nom sera disponible en zone remarque sauf s'il existe déjà une mention F R U P faisant référence à de l'usurpation ou de la falsification. Cette dernière mention sera alors privilégiée et conservée à la place du changement de nom.

Lors d'une consultation, l'établissement pourra ainsi s'assurer de la validité des justificatifs dont il dispose et revenir si besoin vers un client afin d'actualiser son dossier conformément aux données restituées par le RNIPP INSEE.

Cette notice vient en complément des guides [utilisateur pour la consultation du FCC via POBI](#)

[XML - échanges FCC en mode automate - consultation](#) et [consultation FCC par télétransmission](#)

## II. Interface POBI

### A. Mode HTML

La restitution du changement de nom sera visible sous la zone remarque :

Portail | Espace documentaire | Plan du site | Contacts | Aide | Quitter

IDENTIFIANT PORTAIL : 9999930010A

**FCC**

Consultation    Retour Accueil

### Consultation du Fichier central des chèques 23.06.2026 - 14:31:38

Relevé global personne physique 

■ CLÉ BDF : 230588CHCTC		■ SOUS-CLÉ : 01
Nom de famille	CHCTC	
Prénoms	HGWCHHFY CHMR	
Nom marital		
Prénoms		
N° immatriculation		PCS 22
Date de naissance	23.05.88	Sexe M
Lieu de naissance	SIDI LAKHDAR	Département 993
	ALGERIE	
Adresse	17 ALLEE DES ACACIAS	
	CUBLAC	Code postal 19520
Remarque	ANCIENNE IDENTITE - INSEE -	
Date fin interdiction bancaire	23.09.2027	Détail par coordonnée bancaire ci-dessous
Dernier retrait carte bancaire		
Date fin interdiction judiciaire		
	COMPTES INDIVIDUELS	COMPTES COLLECTIFS
Nombre de comptes	1	
Nombre de chèques	3	
Insuffisance de provision cumulée (en euros)	1 350	
Nombre de retraits de carte bancaire		
COORDONNÉE(S) BANCAIRE(S)	DÉTAIL DES INCIDENTS	DÉTAIL DES TITULAIRES
10057 19003 00020154301		

## B. Mode XML

L'information apparaîtra sous la rubrique FRUP

```

▼<FCC TYPREL="RDPP">
  ▼<DEMANDE>
    <CLEBDF>230588CHCTC</CLEBDF>
  </DEMANDE>
  ▼<REPONSE TYPREL="RDPP" DATHEU="23.06.2026 - 15:04:00" NBP="1">
    ▼<PERSONNE>
      ▼<PP>
        <CLEBDF SUFFIX="01">230588CHCTC</CLEBDF>
        <NOM>CHCTC</NOM>
        <PRENOMS>HGWCHHFY CHMR</PRENOMS>
        <SEXE>M</SEXE>
        ▼<NAISSANCE>
          <DATNAIS>23.05.88</DATNAIS>
          <COMM>SIDI LAKHDAR</COMM>
          <DEPT CODE="993">ALGERIE</DEPT>
        </NAISSANCE>
        <CODPCS>22</CODPCS>
        ▼<ADRESSE>
          <LIG1>17 ALLEE DES ACACIAS</LIG1>
          <LIG2>CUBLAC</LIG2>
          <CP>19520</CP>
        </ADRESSE>
        <FRUP CODE="C">ANCIENNE IDENTITE - INSEE -</FRUP>
      </PP>
      ▼<GLOBAL>
        <DATEXPB>23.09.2027</DATEXPB>
        <DATDERRCB/>
        ▼<COMPTE TYPE="IND">
          <NBCPTE>1</NBCPTE>
          <NBCHQ>3</NBCHQ>
          <MTINSUFUM>1 350</MTINSUFUM>
          <NBRCB/>
        </COMPTE>
      </GLOBAL>
    </PERSONNE>
  </REPONSE>
</FCC>

```

### III. Télétransmission

Le format du fichier envoyé par télétransmission demeurant inchangé.

Seul le champ « FRUP » sera complété de la façon suivante :

Origine : BDF	Application : <b>Fichier Central des Chèques</b>	Annexe 2 / 2			
Poste :	Phase de traitement : CONSULTATION PAR TELETRANSMISSION	Date 02/98			
DESCRIPTION DE FICHIER					
Support : Télétransmission	IDENTIFICATION <b>FICHIER REPONSES</b>	LABEL	VOLUME		
REFERENCE	ELEMENT	NATURE	NOMBRE DE CARACTERES		POSITION DANS FICHIER
			PART.	TOTAL	
	- 1ère partie de l'enregistrement DEMANDE	AN		207	1
	- <u>code</u> enregistrement REPONSE 0 : non traité 1 : réponse négative 2 : réponse positive unique 3 : réponse positive multiple (PP seulement)	N		1	208
	- <u>identification</u>			139	209
	- clé BDF Personne Physique	AN	(11)		209
	- nom de naissance et prénoms <sup>1</sup>	AN	(60)		220
	- code département de naissance	AN	(3)		280
	- commune de naissance	A	(32)		283
	- pays de naissance	A	(32)		315
	- code "identité falsifiée, usurpée ou modifiée" = blanc : dossier ordinaire = F : identité falsifiée = U : personne dont l'identité a été usurpée = R : identité réelle d'une personne déclarée sous une autre identité = P : identité réelle d'une personne déclarée sous une autre identité = C : ancienne identité INSEE.	AN	(1)		347
	- clé BDF Personne Morale	N	(11)		
	. Code de nature d'immatriculation	N	(2)		209
	. Numéro d'immatriculation	N	(9)		211
	- code catégorie juridique	N	(4)		220
	- dénomination	AN	(60)		224
	- FILLER (à blanc)	AN	(64)		284
	À reporter			----- 347	

L'indicateur permettra désormais d'indiquer, pour une personne, un fichage lié à un cas d'usurpation, de falsification ou de changement de nom.